Commune de BIEVRE

Novembre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET

IMPACT

Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TéL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

Introduction **3**

1. La stratégie de développement en un clin d'œil **6**

2. Le défi **7**

3. Les objectifs de développement **8**

4. Tableau général des indicateurs **25**

Introduction

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé du territoire) qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire communal et de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune de Bièvre.

Sur base de ce diagnostic partagé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est attachée à définir une stratégie de développement. L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR (Résultats de la participation de la population).

La première étape du travail de la CLDR a été d'assimiler toute la matière récoltée jusqu'alors pour fournir à l'auteur de programme des mots-clés, des intentions qu'il a pu traduire en une proposition de stratégie. Ce projet de stratégie a fait l'objet de discussions et d'amendements pour l'enrichir et la rendre la plus pertinente possible, en lien avec les attentes des habitants et de la commune.

Figure 1 Explication de la démarche en image

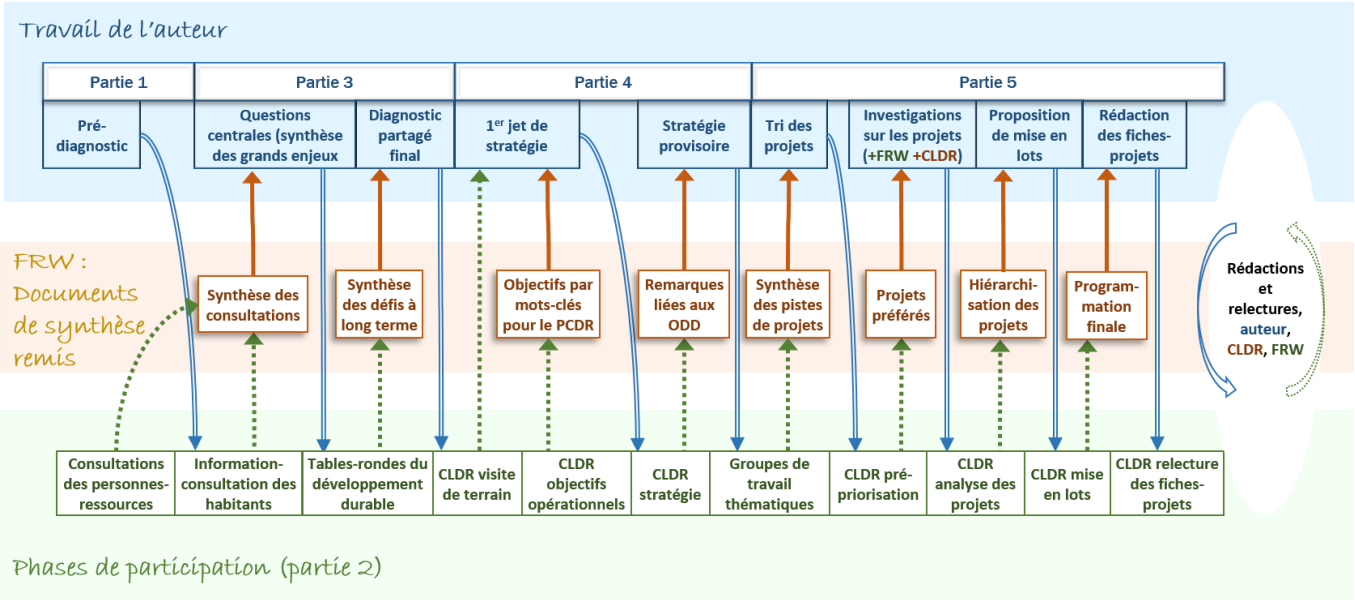

Cette stratégie ambitieuse est déclinée en 6 objectifs stratégiques balayant les trois axes du Développement Durable (social, environnement et économique), eux-mêmes déclinés et structurés en 13 objectifs opérationnels.

Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

<u>Présentation des objectifs</u>

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs opérationnels identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers les liens avec le développement durable et les indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement. Les principaux projets sont ensuite mentionnés afin de faire le lien avec la partie suivante du PCDR (Partie 5 – Projets).

Prise en compte du développement durable

La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013 et actualisée en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

1 PAS DE PAUVRETÉ	**Objectif 1 – Pas de pauvreté :** Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2 FAIM «ZÉRO»	**Objectif 2 – Faim « zéro » :** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	**Objectif 3 : Bonne santé et bien-être** Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	**Objectif 4 : Education de qualité** Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	**Objectif 5 : Egalité entre les sexes** Atteindre l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	**Objectif 6 : Eau propre et assainissement** Garantir l'accès à tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	**Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable :** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	**Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein d'emploi productif et un travail décent pour tous.
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	**Objectif 9 : Industrie, innovation et infrastructure** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10 INÉGALITÉS RÉDUITES	**Objectif 10 : Inégalités réduites** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	**Objectif 11 – Villes et communautés durables :** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	**Objectif 12 – Consommation et production responsables :** Établir des modes de consommation et de production durables.
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	**Objectif 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changements climatiques** Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique et prévenir les conséquences naturelles engendrées par le réchauffement climatique.

14 VIE AQUATIQUE	**Objectif 14 : Vie aquatique** Conserver et exploiter de manière durable les écosystèmes aquatiques et leurs ressources pour assurer leur durabilité et leur biodiversité.
15 VIE TERRESTRE	**Objectif 15 – Vie terrestre :** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	**Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS	**Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le révitaliser.

Une cote entre 0 et 5 a été attribuée, pour chaque objectif de développement durable, lors d'une réunion avec la CLDR pour savoir dans quelle mesure le PCDR améliorera la cotation initiale de la commune par rapport aux 17 objectifs du développement durable. Cette évaluation se traduit graphiquement sous la forme d'un radar :

Enfin, dans un souci de cohérence globale, la stratégie de développement est mise en relation avec les autres politiques communales ou supra-communales.

1 La stratégie de développement en un clin d'œil

Défi

Bièvre, une commune en transition afin que les générations futures bénéficient d'un territoire exemplaire…

…aux niveaux de :

- ***La protection de son environnement et de sa biodiversité***
- ***L'accueil et la convivialité***
- ***La durabilité de son économie***

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1. Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants	1.1 – En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages 1.2 – En fédérant et en intégrant les habitants, des plus jeunes aux plus âgés 1.3 – En renforçant la communication depuis et vers les citoyens, et entre les acteurs du territoire
2. Valoriser les forces vives du territoire	2.1 – En soutenant le tissu associatif local 2.2 – En optimisant les infrastructures existantes
3. Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire	3.1 – En encourageant les circuits-courts, en valorisant les productions locales (agriculture, bois) 3.2 – En impulsant un tourisme « à pas d'hommes » basé sur les spécificités patrimoniales du territoire
4. Renforcer l'attractivité du territoire communal	4.1 – En accroissant la dynamique des villages par des activités économiques de proximité et de l'emploi, et par une meilleure connectivité du territoire 4.2 – En favorisant l'accès au logement pour tous via de nouvelles formes d'habitat
5. Favoriser la transition environnementale	5.1 – En développant une mobilité alternative à la voiture individuelle avec des déplacements sécurisés 5.2 – En mettant en place des initiatives en réponse aux enjeux énergétiques
6. Préserver l'identité rurale des villages	6.1 – En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire 6.2 – En protégeant et en améliorant le cadre environnemental de qualité de la commune

2 Le défi

Le défi transversal et mobilisateur défini par les Biévrois est le suivant :

« Bièvre, une commune en transition afin que les générations futures bénéficient d'un territoire exemplaire au niveau de :

- ***La protection de son environnement et de sa biodiversité***
- ***L'accueil et la convivialité***
- ***La durabilité de son économie »***

Au travers de ce défi, ce sont les valeurs fortes qui sont exprimées. Elles sont le reflet des souhaits de la population exprimés lors de l'élaboration du PCDR.

En transition : La Commune et les citoyens veulent mettre en place des solutions durables et innovantes pour améliorer le quotidien de la collectivité et diminuer son impact sur l'environnement.

Protection de son environnement et de sa biodiversité : Il s'agit de renforcer et de préserver la biodiversité sur la commune. Le territoire est riche de ce point de vue, le rôle de ses habitants est de préserver cette richesse et de la valoriser.

Accueil et convivialité : Il s'agit de renforcer les rencontres et les échanges entres les habitants des villages, entre les anciens et les nouveaux habitants et aussi entre les différentes générations. Il est aussi question d'intégrer le développement touristique dans une dynamique d'accueil et de dimension humaine : "un tourisme à pas d'homme".

Durabilité de son économie : Il s'agit de développer une consommation plus locale et de créer de l'emploi sur le territoire en intégrant les contraintes sociales et environnementales.

3 Les objectifs de développement

3.1 Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants

Au sein du territoire de Bièvre, diverses associations et comités contribuent à dynamiser la commune en offrant une variété d'activités. Ces initiatives favorisent les rencontres et les échanges entre les résidents. Néanmoins, les habitants expriment le désir de pouvoir se retrouver de manière plus spontanée dans les espaces publics. De plus, ils aspirent à renforcer la convivialité et la vie sociale, perturbée par la présence croissante de résidences secondaires, de gîtes et de touristes. Ils cherchent également à anticiper les nouveaux besoins résultant de la croissance de la population.

Ce premier objectif vise globalement à renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants de Bièvre.

1.1 En offrant des lieux et moments de convivialité dans les villages

Cet objectif vise à répondre principalement à l'enjeu suivant du diagnostic partagé : Le développement de la convivialité par l'aménagement d'espaces extérieurs.

En effet, malgré l'existence de plaines de jeux, les infrastructures extérieures et les espaces de convivialité sont trop peu présents sur le territoire, ou peu développés. C'est pourquoi un besoin de convivialité par la création d'espaces extérieurs a été maintes fois souligné dans l'élaboration du PCDR.

Le diagnostic a également mis en évidence de faibles échanges entre les villages et les habitants. Bien qu'un dynamisme soit observé au sein de la commune, notamment par l'organisation de fêtes au sein des villages, il y a peu d'interactions entre les habitants. Les maisons de village sont un réel atout pour recréer du lien, mais elles ne sont pas toujours disponibles et adaptées.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : solidarité, cohésion sociale et des habitants, attractivité pour les jeunes, lieux de convivialité dans chaque village. Elle estime nécessaire d'avoir à la fois des lieux de rencontre pour tous les âges et des activités, des occasions diverses pour stimuler les échanges et la cohésion.

Il s'agira donc de soutenir le tissu social en offrant plus de possibilités de rencontres entre les citoyens, par des aménagements adaptés à tous les publics.

1.2 En fédérant et en intégrant les habitants, des plus jeunes aux plus âgés

Cet objectif vise à répondre principalement à l'enjeu suivant du diagnostic partagé : L'intégration des habitants, des plus jeunes au plus âgés, des nouveaux arrivants et des seconds résidents

Un manque d'activités intergénérationnelles et à destination du jeune public a été mis en évidence par la population lors des consultations villageoises. Malgré l'existence de certains services, les habitants ressentent la nécessité de créer des projets fédérateurs pour tous (nouveaux habitants, jeunes, adultes, personnes âgées, …).

De plus, la concentration des activités à Bièvre ou Petit-Fays, pour les activités culturelles notamment accentue également ce besoin d'intégration par la décentralisation de certaines activités.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Solidarité, cohésion sociale et des habitants, attractivité pour les jeunes, activités intergénérationnelles.

Elle met en avant ce besoin fédérateur, en opposition avec le cloisonnement entre les anciennes communes, voir même entre les villages. Face aux constats qu'il y a peu d'activités proposées pour les jeunes, mais également le vieillissement de la population, la CLDR souhaite que des outils soient développés afin d'accentuer la cohésion sociale entre les habitants, en favorisant les rencontres et les échanges entre les générations. Ainsi, il s'agit de renforcer la cohésion DANS les villages, tout en décloisonnant le territoire par plus d'interactions ENTRE les villages.

Cet objectif vise à soutenir les associations et toute initiative qui permet de maintenir, voire de recréer l'identité biévroise et l'intégration de tous les publics dans les villages.

1.3 En renforçant la communication depuis et vers les citoyens, et entre les acteurs du territoire

Cet objectif vise à répondre principalement à l'enjeu suivant du diagnostic partagé : L'information des habitants par le développement de la communication communale.

Un manque de communication a été constaté par la population, surtout au niveau de la disponibilité des salles et des activités organisées sur la commune. En effet, les citoyens ne sont pas toujours au courant de ce qui se passe dans la commune et les organisations éprouvent des difficultés à trouver une salle pour organiser leurs activités. De plus, il y a beaucoup de conflits horaires entre les différentes activités organisées.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Concertation populaire, Optimisation de la communication autour des évènements.

Elle souhaite une communication à la fois meilleure pour rappeler les évènements aux gens, mais également une écoute de la part de la Commune. Une communication à double-sens.

Il s'agit de renforcer la communication et l'écoute entre les citoyens, les associations et la Commune, dans toutes les directions.

Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcer les services offerts à la population
- Dynamiser la vie villageoise
- Développer de nouvelles activités et de nouvelles initiatives
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Favoriser la cohésion sociale
- Renforcer la solidarité entre habitants et les liens intergénérationnels
- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations
- Assurer la diversité sociale
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale
- Améliorer la visibilité de la commune
- Augmenter l'utilisation des salles
- Renforcer les rencontres et interactions entre les habitants de la commune

Liens avec les autres stratégies communales :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir la qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu agréable.
- **Plan de cohésion sociale** : Favoriser les rencontres intergénérationnelles

Liens avec le développement durable :

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Aménagement (création ou amélioration) d'espaces publics	Administration communale	10 en 10 ans
Nombre d'évènements ou de manifestations fédérant les habitants de la commune	Administration communale, association	Au moins 2 par an

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	▪ Candidature retenue à l'appel à projet « Cœur de village » du Ministre Collignon en mars 2022 pour l'aménagement des abords de l'école à Naomé et la pose de mobilier urbain (modules de jeu, bancs) à Bellefontaine, Gros-Fays, Petit-Fays et Baillamont ▪ Refonte complète du site internet communal ▪ Engagement d'un chargé de communication communal ▪ Création d'un Plan de cohésion sociale approuvé pour la période 2020 - 2025
Lots 1	▪ M-1.01 : Aménagement du cœur de village de Petit-Fays ▪ M-1.03 : Aménagement des entrées de village ▪ M-1.04 : Création de logements tremplins à Oizy ▪ M-1.05 : Création de logements tremplins à Naomé ▪ I-1.01 : Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat ▪ I-1.04 : Mise en place d'actions de soutien et de valorisation des associations
Lots 2	▪ M-2.01 : Création d'une halle multiservices ▪ M-2.03 : Aménagement des abords et mise en valeur de la chapelle N-D de la Scaïre ▪ M-2.04 : Aménagement d'un espace convivial près de la chapelle à Six-Planes ▪ M-2.05 : Aménagement de la salle de Graide-Station en maison de village et création d'un espace de convivialité ▪ M-2.06 : Aménagement d'un espace de convivialité intergénérationnel à Bièvre ▪ M-2.07 : Aménagement de la placette de Baillamont en une zone de convivialité ▪ M-2.08 : Aménagement des abords de la maison de village de Gros-Fays
Lots 3	▪ M-3.01 : Aménagement de l'étage de la maison de village de Bellefontaine et de ses abords ▪ M-3.02 : Création d'un espace d'accueil à Graide-Station ▪ M-3.03 : Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre ▪ I-3.01 : Installation de mobilier public sur les promenades et dans les villages

3.2 Valoriser les forces vives du territoire

La commune de Bièvre possède un tissu associatif bien ancré, avec des associations dynamiques. Il est possible de répertorier les associations en plusieurs catégories : Loisirs (chorale, théâtre, Patro, …), jeunesse (comités de village), sport et divers (Fabrique d'Église, les Apéros Biévrois, …). Il y a également des maisons de villages qui permettent aux associations d'y organiser des activités sportives ou culturelles, et des évènements comme les kermesses, grand feu, …

Cet objectif vise globalement à stimuler l'activité associative du territoire.

2.1 En soutenant le tissu associatif local

Cet objectif vise à répondre principalement à l'enjeu suivant du diagnostic partagé : Le développement de l'offre sportive et culturelle au sein des villages

Il a été mis en avant un épuisement des comités et associations de village qui ont des difficultés à rassembler les citoyens dans leurs évènements, mais également à trouver des bénévoles. D'un autre côté, même si certaines associations organisent des évènements conjoints, il est mis en avant l'intérêt à voir plus de concertations sur les choix de dates, de collaborations, d'évènements communs ou encore d'échanges de bonnes pratiques.

Un meilleur dynamisme associatif permettrait d'agir sur de nombreux enjeux, comme la cohésion sociale, l'amélioration de l'offre en sports, loisirs, culture ou encore le fait de rendre le territoire plus attractif pour les jeunes.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Maillage associatif (réseau, communication), Solidarité, Attractivité des jeunes, Valorisation des bénévoles des groupements associatifs, Optimisation de la communication autour des évènements.

Elle souhaite un réel maillage dans le tissu associatif et accroître la visibilité des bénévoles en renforçant la communication et la cohésion entre les associations. Cela permettra de renforcer et diversifier l'offre d'activités issue d'une collaboration entre les associations, d'éviter les conflits d'agenda, et de continuer et renforcer les interactions entre elles.

Il s'agit de prendre soin du bénévolat sur le territoire en identifiant des moyens de soutien et en créant un réseau des forces-vives du territoire.

2.2 En optimisant les infrastructures existantes

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- Le développement de l'offre sportive et culturelle au sein des villages
- La mise en valeur et la préservation du patrimoine sous toutes ses formes.

Le diagnostic partagé a mis en évidence le manque d'espaces conviviaux dans les villages ainsi que des lacunes au niveau de l'utilisation de certains bâtiments, soit en lien avec leur vétusté, soit par leur non utilisation. Les citoyens ont demandé de remettre en état ces bâtiments, de leur trouver éventuellement une fonction en lien avec l'évolution des conditions socio-économiques à venir, et d'aménager leurs abords afin de rendre ces lieux plus conviviaux. Cela améliorera la disponibilité des salles communales et l'offre en activités sportives, culturelles ou de loisirs.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Maillage associatif (réseau, communication), Valorisation des bénévoles des groupements associatifs, Lieux de convivialité dans chaque village, Activités intergénérationnelles.

Elle souhaite que les bâtiments soient rénovés et leurs abords aménagés afin de les mettre en valeur, les rendre plus conviviaux et attractifs. En même temps, il s'agit de favoriser la biodiversité dans les villages, mais aussi d'améliorer la disponibilité des salles communales afin de les rendre disponibles pour varier les activités qui s'y passent.

Il s'agit de permettre une offre sportive, culturelle et de loisir au sein-même des villages par l'amélioration ou l'optimisation de l'usage des infrastructures existantes de manière à répondre aux besoins actuels et à venir de la population.

Effets multiplicateurs attendus :

- Renforcer les rencontres et les moments de convivialité entre les habitants de la commune
- Renforcer les activités sur la commune
- Améliorer la communication et la cohésion entre les associations
- Accroitre la visibilité des activités
- Développer un cadre de vie attractif
- Soutenir et renforcer la vie associative
- Développer l'activité touristique
- Aménager et valoriser les espaces publics

Liens avec les autres stratégies communales :

- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale** : Le soutien, mise en réseau et renforcement des acteurs de l'action sociale et professionnelle.
- **Office du tourisme** : Faire découvrir le patrimoine des 12 villages du territoire, à travers l'organisation de diverses manifestations toute l'année.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Garantir la qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu de vie agréable.
- **Plan de cohésion sociale** : Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Liens avec le développement durable :

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en place d'actions pour soutenir et valoriser les associations	Administration communale	4
Création d'une plateforme d'échanges entre associations	Administration communale, association	1
Infrastructures optimisées (bâtiments)	Administration communale	7 en 10 ans

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	▪ Révision des conventions entre la Commune et les comités de gestion des salles de village pour mieux correspondre aux obligations légales, aux assurances et pour clarifier les rôles « locataire/propriétaire »
Lots 1	▪ M-1.01 : Aménagement du cœur de village de Petit-Fays ▪ M-1.06 : Rénovation énergétique des maisons de village ▪ I-1.04 : Mise en place d'actions de soutien et de valorisation des associations
Lots 2	▪ M-2.01 : Création d'une halle multiservices ▪ M-2.03 : Aménagement des abords et mise en valeur de la chapelle N-D de la Scaïre ▪ M-2.08 : Aménagement des abords de la maison de village de Gros-Fays ▪ I-2.04 : Création d'outils de mise en valeur du patrimoine
Lots 3	▪ M-3.01 : Aménagement de l'étage de la maison de village de Bellefontaine et de ses abords ▪ M-3.02 : Création d'un espace d'accueil à Graide-Station ▪ M-3.03 : Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre ▪ M-3.04 : Réaffectation et rénovation de l'ancien contrôle technique à Bièvre ▪ M-3.05 : Réaffectation et rénovation de l'ancien home à Bièvre ▪ M-3.06 : Réaffectation et rénovation de l'ancienne buvette de foot à Bièvre

3.3 Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire

Le territoire de Bièvre peut s'appuyer sur de nombreuses ressources locales comme l'agriculture, la sylviculture, les artisans locaux et le patrimoine afin de renforcer son économie et son attractivité.

Cet objectif vise globalement à valoriser davantage les ressources économiques locales afin d'aller vers une économie durable.

3.1 En encourageant les circuits courts en valorisant les productions locales (agriculture, bois)

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- La diversification des filières de productions agricoles et le développement de la vente en circuit court
- La diversification des filières de valorisation des productions forestières, avec un objectif de résilience au changement climatique

Malgré un vieillissement des exploitants et une diminution du nombre d'exploitations depuis une vingtaines d'années, l'agriculture est toujours bien présente sur le territoire. Perçue comme une « agriculture à taille humaine » par les habitants, le territoire voit apparaître quelques activités de diversification agricole, et notamment le développement des circuits courts alimentaires. Si quelques points de vente ou l'initiative du GAC permettent d'acheter des productions locales, le diagnostic partagé a révélé un manque de commerces alternatifs, spécialisés et de produits locaux. Il y a peu d'aliments produits sur le territoire communal et pas du tout de légumes. Les quelques producteurs sont peu mis en valeur.

De plus, avec plus de 60% de son territoire boisé, la commune de Bièvre a un potentiel important. Sa scierie est reconnue comme site régional de transformation du bois. Cependant, la filière bois reste peu développée ou du moins est incomplète.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Locale, Durable, NON aux sapins de Noël non-bio et aux chasses commerciales, relocaliser la filière bois, centralisation des petits producteurs, diversification de la sylviculture, agriculture raisonnée.

Elle aimerait voir une réelle relocalisation de l'exploitation des ressources avec deux objectifs de résilience : plus de résilience alimentaire avec notamment l'apparition de maraîchers et plus de résilience en forêt avec une meilleure diversité des essences, mais aussi une filière d'utilisation du bois plus complète (transformation du bois, production d'énergie, …).

Il s'agira donc de valoriser les producteurs et artisans locaux, favoriser les produits locaux et les circuits-courts alimentaires, et relocaliser la filière bois afin de soutenir l'économie locale et de tendre vers une économie durable, respectueuse de l'environnement et alternative.

3.2 En impulsant un tourisme « à pas d'homme » basé sur les spécificités patrimoniales du territoire

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- La mise en valeur et la préservation du patrimoine sous toutes ses formes
- La valorisation du patrimoine local dans une perspective touristique
- Le maintien d'un tourisme durable sur le territoire

Le tourisme est un secteur important dans la commune de Bièvre par la présence d'un environnement de qualité (10 % du territoire repris en zones Natura 2000, réserves naturelles, sites de grand intérêt biologique, etc), la proximité de sites touristiques tels que la vallée de la Semois, ou la présence d'activités propres au territoire comme le jardin des Hiboux. De nombreux circuits de randonnée, ainsi que la mise en place du projet européen « Ardenne cyclo », permettent aux touristes et aux locaux de découvrir la forêt et le patrimoine des villages de manière plus respectueuse de l'environnement.

Le diagnostic partagé a mis en avant les craintes des habitants d'avoir une augmentation du tourisme de masse avec l'apparition de plus en plus d'attractions touristiques ou de gîtes de grande capacité sur la commune. En effet, le manque d'encadrement au niveau du flux de touristes cause des nuisances pour les habitants permanents (bruits et déchets). La population tient donc à ce que le niveau de développement du tourisme soit maintenu tel qu'il est afin de ne pas causer davantage de nuisances, et préserver un accueil de qualité compatible avec la protection de l'environnement et de la biodiversité.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Tourisme intégré, vert et contrôlé, à pas d'homme, mettre en valeur le patrimoine de la commune, durable, Remettre en valeur la chance de vivre ici (sur les aspects nature, patrimoine,..).

Elle reconnaît l'intérêt du tourisme pour son aspect économique et pour faire profiter les gens du patrimoine exceptionnel de la région. Cependant, la CLDR souhaite que ce tourisme ne dégrade pas le cadre de vie, tant environnemental que sociétal. Par ailleurs, constatant la perte progressive de la

connaissance du patrimoine local – une perte accentuée par l'arrivée de nouveaux habitants – la CLDR insiste pour que les citoyens de la commune soient également le public cible de la valorisation du patrimoine.

Cet objectif vise à soutenir un développement touristique respectueux du cadre de vie, qui valorise le patrimoine sous toutes ses formes. Le développement touristique sera également profitable aux habitants, qui pourront s'enrichir de cette valorisation.

Effets multiplicateurs attendus :

- Relocaliser l'économie sur le territoire
- Soutenir l'activité commerciale et agricole
- Valoriser les ressources locales et soutenir les activités économiques locales
- Ancrer de l'emploi au niveau local
- Aider les entrepreneurs à s'installer ou à se développer
- Augmenter l'attractivité du territoire encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Valoriser l'image des villages de la commune
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine
- Favoriser un tourisme vert et durable

Liens avec les autres stratégies communales :

- **Agence de développement local Bièvre – Vresse-sur-Semois :** Relocaliser l'économie sur le territoire et développer la filière courte de l'agriculture et du bois. Tendre vers un tourisme de qualité.
- **Parc naturel de l'Ardenne Méridionale :** Le soutien, mise en réseau et renforcement des acteurs de l'action sociale et professionnelle, leur promotion ; trouver de nouveaux débouchés et valoriser le bois local de qualité ; développer un tourisme à mobilité douce et promouvoir les promenades, circuits de randonnées.

Liens avec le développement durable :

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Maraîchers installés sur le territoire	ADL	1
Points de vente supplémentaires de produits locaux	ADL	1
Nombre de villages disposant d'au-moins une structure permettant des nuitées simples pour les randonneurs	Office du tourisme	7
Outils de mise en valeur du patrimoine créé	Office du tourisme	1

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	▪ Constitution d'une association des commerçants en 2021 ▪ Mise en place d'une « aide Corona » en 2021 ▪ Opération « Bièvre tape dans le mille » : grosse campagne de communication pour les commerçants ▪ Chèques commerces exceptionnels de 15€ distribués à chaque foyer ▪ Label FSC octroyé le 20/04/2022 ▪ Création d'une pompe fermière à Bièvre-village ▪ Création d'un parc-aventure dans le bois de Graide : stade travaux, une offre pour recruter un gestionnaire privé est en cours d'élaboration (partenariat public-privé)
Lots 1	▪ M-1.01 : Aménagement du cœur de village de Petit-Fays ▪ M-1.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 1 ▪ M-1.03 : Aménagement des entrées de village ▪ I-1.05 : Soutien pour le développement d'une activité de maraîchage
Lots 2	▪ M-2.01 : Création d'une halle multiservices ▪ M-2.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 2 ▪ M-2.03 : Rénovation de la chapelle de la Scaïre et aménagement d'un espace de convivialité extérieur ▪ M-2.09 : Création d'un réseau de chaleur bois/énergie ▪ I-2.01 : Mise en place d'une production de biogaz ▪ I-2.02 : Aménagement d'une parcelle forestière laboratoire ▪ I-2.03 : Création de logements pour nuitées simples ▪ I-2.04 : Création d'outils de mise en valeur du patrimoine
Lots 3	▪ M-3.02 : Création d'un espace d'accueil à Graide Station

3.4 Renforcer l'attractivité du territoire communal

Selon les projections démographiques de l'IWEPS, à l'horizon 2033, le nombre d'habitants dans la commune devrait avoir augmenté de 9,4% par rapport à 2019.

Afin de faire face à cette augmentation, il va falloir renforcer l'attractivité du territoire en augmentant l'offre d'emploi, les activités économiques de proximité, en mettant à disposition une meilleure connectivité et en favorisant l'accès au logement pour tous.

4.1 En accroissant la dynamique des villages par des activités économiques de proximité et de l'emploi, et par une meilleure connectivité du territoire

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- Le besoin d'une meilleure connectivité sur le territoire
- Le soutien et la promotion des acteurs économiques locaux (producteurs, artisans, commerces) pour un service de proximité

Lors des consultations villageoises, les habitants ont mis en évidence la présence de zones avec une mauvaise connectivité du territoire. En effet, tous les villages ne disposent pas d'une connexion internet. Reprise en 2016 comme une zone blanche, la commune de Bièvre rencontre aujourd'hui des dysfonctionnements, les villages n'étant pas tous couverts numériquement. Le télétravail y est donc

impossible. De plus, les habitants ne veulent pas de la 5G. Des solutions alternatives pour avoir une bonne connectivité internet et téléphonique sont donc demandées par la population.

Les villageois, malgré la présence de structures d'accompagnement vers l'emploi (Agence Locale pour l'Emploi, Maison de l'Emploi), ont pointé un manque d'offres de formations en réinsertion professionnelle et d'emplois disponibles dans les entreprises locales et dans le zoning communal. En effet, les centres de formations se trouvent à Namur, Arlon et Dinant.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Locale, Alternative, Commerces locaux et ambulants, Centralisation des petits producteurs, Zones blanches : vers un service garanti minimum.

La CLDR reconnaît la dynamique économique de la commune qui est particulièrement développée. Cependant, elle regrette que tout soit centralisé à Bièvre-village et le manque de spécificité des commerces. Afin de favoriser les dynamiques villageoises, elle souhaite que le commerce rassemble plusieurs fonctions : lieu de rencontres, circuit court, intégration dans l'environnement bâti, …

Cet objectif vise à renforcer l'attractivité des villages du point de vue économique ; c'est-à-dire de maintenir une activité commerciale et de production au sein des villages. Cela passe par la mise à disposition de lieux avec une bonne connectivité permettant aux indépendants d'avoir accès à une couverture internet et téléphonique suffisante lorsqu'ils travaillent.

4.2 En favorisant l'accès au logement pour tous via de nouvelles formes d'habitat

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- Le maintien de la jeune population sur le territoire
- L'accès au logement à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques

Au sein de la commune de Bièvre, on recense actuellement 15 logements publics, comprenant 2 logements à vocation sociale et 2 logements de transit. Il n'existe pas d'habitats légers au sein de la commune. De manière générale, les prix des terrains et des maisons ordinaires sont en hausse dans la micro-région. C'est dans la commune de Bièvre que les prix sont les plus élevés.

En ce qui concerne la démographie, Bièvre voit sa population croître depuis 2016, avec une augmentation de 3% en 3 ans. La commune devrait voir son nombre d'habitants continuer à augmenter. Les jeunes de moins de 10 ans représentent 12,5% de la population, ce qui veut dire que le renouvellement de la population est assuré si ces derniers restent sur la commune pour les années à venir. Or, on note un déficit des tranches d'âges des 20 à 24 ans, ce qui laisse à penser que les jeunes partent au moment de leur entrée dans la vie active.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Habitat raisonné, ne pas dévisager les villages.

L'objectif consiste à renforcer et ajuster l'offre en logements en vue de répondre aux besoins de la population actuelle, future et pour maintenir la jeune population sur le territoire.

Effets multiplicateurs attendus :

- Relocaliser l'économie sur le territoire
- Augmenter l'attractivité du territoire, encourageant ainsi l'installation de nouveaux habitants
- Donner accès à une bonne connectivité aux indépendants

- Ancrer les emplois au niveau local
- Maintenir et renforcer les entreprises sur la commune
- Aider les entrepreneurs à s'installer ou à se développer
- Dynamiser l'activité sur le territoire
- Maintenir les jeunes sur le territoire

Liens avec les autres stratégies communales :

- **Agence de Développement Local Bièvre – Vresse-sur-Semois :** Relocaliser l'économie sur le territoire.
- **Plan de cohésion sociale :** Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale. Le droit au logement et à un cadre de vie adapté.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie.

Liens avec le développement durable :

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création d'espaces de travail bénéficiant d'un bon débit internet	Administration communale	1
Aménagement de logements tremplins	Administration communale	3 en 10 ans

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	▪ Extension du zoning de Baillamont ▪ Prise de contact avec Proximus : travaux d'amélioration du réseau internet en attente de finalisation à Bellefontaine, Cornimont suivra. ▪ Candidature retenue dans l'appel à projet du Ministre Borsu « Objectif proximité » de février 2023 dans le cadre du Plan Horizon Proximité
Lots 1	▪ M-1.04 : Création de logements tremplins à Oizy ▪ M-1.05 : Création de logements tremplins à Naomé ▪ I-1.01 : Réflexion prospective sur les nouvelles formes d'habitat ▪ I-1.05 : Soutien pour le développement d'une activité de maraîchage
Lots 2	▪ M-2.01 : Création d'une halle multiservices ▪ M-2.09 : Création d'un réseau de chaleur bois/énergie ▪ I-2.01 : Mise en place d'une production de biogaz ▪ I-2.05 : Réalisation d'un schéma de développement communal
Lots 3	/

3.5 Favoriser la transition environnementale

Comme beaucoup de communes très rurales, Bièvre a évolué avec la voiture au centre de sa mobilité entrainant une logique de 1 voiture pour 1 trajet pour 1 personne. Les personnes ne disposant pas de voiture se retrouvent extrêmement défavorisées.

Par ailleurs, un parc éolien privé est présent sur le territoire communal, mais peu d'initiatives publiques ou parapubliques impliquant les citoyens sont existantes.

Il va donc falloir à la fois encourager les citoyens à s'interroger sur leurs consommations d'énergie en général, mais également sur leurs moyens de transport. La population doit être encouragée à développer des initiatives d'économie d'énergie, de production d'énergie verte, à privilégier des alternatives comme le covoiturage (exemple : pour conduire des enfants à une activité extrascolaire) ou la mobilité douce.

Pour ce faire, il faut améliorer la sécurité des usagers faibles, encourager (voir créer) toute initiative proposant une alternative à la voiture individuelle et proposer des solutions innovantes en matière d'énergie.

5.1 En développant une mobilité alternative à la voiture individuelle avec des déplacements sécurisés

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- La sécurisation de la mobilité dans et entre les villages
- Le développement de solutions et l'encouragement au transfert modal

La commune de Bièvre est desservie par la ligne de chemin de fer « Namur-Libramont » via sa gare de Graide-Station. Malheureusement, pour s'y rendre, il y a très peu de bus, ce qui oblige les habitants à s'y rendre en voiture. La commune est également desservie par plusieurs lignes de bus, principalement orientées vers les déplacements scolaires.

Les initiatives communales en matière de mobilité sont les suivantes : le taxi social organisé par le CPAS, l'adhésion à la plateforme « carpool » (pour faciliter les contacts entre les personnes désireuses de pratiquer le covoiturage), la création d'une voie lente entre la gare de Graide-Station et le village de Gembes (Daverdisse) via le projet Européen « Ardenne Cyclo », le projet transcommunal de création d'une piste cyclable « école » et les différents itinéraires de loisir (promenades pédestres, des circuits VTT et des circuits mixtes VTT et pédestres).

Cependant, lors des consultations villageoises, les participants ont souligné à quel point il était difficile de se déplacer sans voiture et ils ont émis le souhait de voir se développer de nouvelles voies lentes fonctionnelles ou de loisirs entre les villages. De plus, ils ont suggéré d'éviter les voies lentes bétonnées pouvant impacter la biodiversité. Ils ont également exprimé leur sentiment d'insécurité sur les aménagements piétons et les routes pour cyclistes.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Mobilité douce en toute sécurité, Mobilité alternative, Mobilité douce et trottoirs, Équilibre entre parking et espaces verts, entre sécurité et non éclairage.

Elle a identifié de nombreuses pistes d'actions en matière de mobilité et a mis en avant le travail énorme qui pourrait être réalisé. Cela passe en premier lieu par les infrastructures adéquates, mais doit aussi faire l'objet d'une animation territoriale.

L'objectif consiste à proposer d'autres moyens de transport aux habitants de la commune en développant des initiatives et des liaisons de mobilité douce, en toute sécurité. Pour ce faire, des aménagements vont être réalisés au niveau de la voirie mais également au niveau du mobilier présent sur les voies lentes. Des réflexions devront également être menées afin de déterminer diverses actions qui peuvent être mises en place avec la création d'une commission mobilité.

5.2 En mettant en place des initiatives en réponse aux enjeux énergétiques

Cet objectif vise à répondre principalement à l'enjeu suivant du diagnostic partagé : Le déploiement d'une énergie propre et raisonnée.

Dans le domaine énergétique, la commune de Bièvre a entamé des démarches dans la Convention des Maires, visant à lutter contre le changement climatique et à mettre en œuvre une politique énergétique durable. Deux actions sont actuellement en cours, à savoir, l'octroi d'une prime communale à la force motrice et le remplacement de l'éclairage public par un éclairage de type LED, moins énergivore. Bièvre dispose également d'un parc éolien constitué de 7 éoliennes. Les citoyens pointent cependant le fait que toutes les éoliennes du parc profitent à un privé, aucune n'a été acquise par une coopérative. Par ailleurs, il n'y a pas d'actions spécifiques publiques visant à développer les énergies vertes ou à inciter à diminuer la consommation.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Bornes électriques : anticiper, durable, devenir une référence en matière d'environnement.

Elle ne propose pas une grande quantité de projets, mais met l'accent sur les ressources locales et sur le fait que la Commune pourrait être valeur d'exemple.

L'objectif est de permettre à la Commune de progresser vers une certaine autonomie énergétique. Il consistera en des mesures de production d'énergie verte comme la mise en place d'installations de biomasse-énergie (à partir de déchets locaux tels que le bois des tailles ou encore les déchets agricoles) et des mesures d'économie d'énergie par la rénovation des salles de village et l'installation de bornes de recharge électriques.

Effets multiplicateurs attendus :

- Augmenter la visibilité des alternatives à la voiture individuelle
- Augmenter les interactions sociales
- Renforcer des services offerts à la population
- Favoriser la cohésion sociale et renforcer la solidarité entre les habitants
- Réduire la dépendance à la voiture
- Lutter contre le phénomène d'insécurité routière
- Renforcer, faciliter et encourager les déplacements lents
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Développer le recours aux énergies renouvelables
- Réduire les émissions de CO_2

- Améliorer l'efficacité énergétique
- Diminuer la facture énergétique

Liens avec les autres stratégies communales :

- Plan stratégique transversal (2019-2024) : Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie et garantir un lieu de vie agréable.
- Plan de cohésion sociale : Le droit à la mobilité. Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté.
- Parc naturel d'Ardenne Méridionale : Développer un tourisme à mobilité douce et promouvoir les promenades, circuits et randonnées.
- Agence de Développement Local Bièvre – Vresse-sur-Semois : Relocaliser l'économie sur le territoire.

Liens avec le développement durable :

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Mise en place d'une commission mobilité	CLDR	1
Amélioration de la performance énergétique d'infrastructures communales	Commune	4 en 10 ans

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	▪ Utilisation du portefeuille PIMACI pour des aménagements cyclables le long des routes ▪ Nouveau projet INTERREG déposé pour la création de nouvelles voies lentes
Lots 1	▪ M-1.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 1 ▪ M-1.03 : Aménagement des entrées de village ▪ M-1.06 : Rénovation énergétique des maisons de village ▪ I-1.03 : Développer des initiatives de mobilité alternative
Lots 2	▪ M-2.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 2 ▪ M-2.09 : Création d'un réseau de chaleur bois/énergie ▪ I-2.01 : Mise en place d'une production de biogaz
Lots 3	▪ M-3.07 : Installation de bornes de recharge électrique (vélos et voitures) ▪ I-3.02 : Acquisition d'une éolienne citoyenne

3.6 Préserver l'identité rurale des villages

La présence de vieilles bâtisses de la fin du XIXème et du début du XXème siècle donne aux villages un caractère typique que les citoyens souhaitent conserver. Il va donc falloir trouver des solutions pour que de nouveaux logements puissent arriver sur la commune tout en préservant ce cadre.

De plus, la commune possède un cadre environnemental et paysager de qualité. Afin de le protéger et de l'améliorer, il va falloir mettre en place de nouvelles actions qui viendront compléter celles déjà mises en place (actions « combles et clochers » ; convention « bords de route – fauchage tardif», …)

6.1 En développant un habitat cohérent et raisonné sur le territoire

Cet objectif vise à répondre principalement à l'enjeu suivant du diagnostic partagé : La maîtrise de l'étalement urbain sur le territoire et la préservation de l'identité rurale des villages

Depuis quelques années, la commune de Bièvre fait face à de nouvelles constructions en lien avec une grande disponibilité foncière et à l'apparition d'immeubles à appartements. Ces nouveaux bâtiments posent question pour les habitants qui regrettent qu'ils ne respectent pas la même architecture que les anciens bâtiments et qu'ils ne participent pas au maintien du caractère typique des villages.

De plus, 24,5% des bâtiments présents sur le territoire ont été construits avant 1900. Cela crée un enjeu de rénovation et de persévération de l'ambiance du bâti et l'esprit villageois.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Habitat raisonné (urbanisme), Homogénéisation de l'environnement due à l'étalement des villages, Nouvelles constructions : ne pas dévisager les villages.

Elle a rappelé l'importance de préserver l'identité des villages et la nature environnante, et de gérer l'expansion de l'habitat de manière raisonnée sur la commune. Cela permettra de limiter l'étalement urbain qui a des conséquences sur les cœurs de village, la convivialité et l'insécurité routière.

L'objectif consiste à préserver l'identité rurale des villages en maitrisant l'étalement urbain. Il s'agit également de préserver le patrimoine, rénover et donner de nouvelles fonctions aux bâtiments à l'architecture ancienne.

6.2 En protégeant et en améliorant le cadre environnemental de qualité de la commune

Cet objectif vise à répondre principalement aux enjeux suivants du diagnostic partagé :

- Le développement d'initiatives de protection du cadre environnemental, ainsi que le contrôle des risques (gestion des eaux usées, sapins de Noël)
- La mise en valeur et la préservation du patrimoine sous toutes ses formes

Bièvre dispose d'un cadre environnemental et paysager de qualité qui caractérise le territoire et participe à son identité. Avec 10 % du territoire repris en zones Natura 2000 (7 sites Natura 2000 au total), 19 sites de grand intérêt biologique, 2 réserves naturelles agréées, 25 arbres et 2 haies remarquables, la commune démontre non seulement que son patrimoine naturel est riche, mais également une volonté locale de le préserver.

La commune de Bièvre a déjà réalisé des actions telles que :

- L'adhésion aux contrats de rivière de la Lesse et Semois-Chiers.
- Le remplacement des éclairages publics par des éclairages LED.
- L'engagement communal en faveur de l'environnement (action « combles et clochers », convention « bords de route – fauchage tardif », plan maya, cimetières 0 phyto)
- L'opération Be Wapp.
- …

Cependant, lors des consultations citoyennes, des faiblesses par rapport à la gestion de l'environnement, de la biodiversité et des ressources en eau ont été mises en avant comme le manque d'un plan de gestion différenciée, la taille irrespectueuse des haies et le fleurissement insuffisant à certains endroits de la commune.

La CLDR a suscité cet objectif via les mots-clés suivants : Homogénéisation de l'environnement due à l'étalement des villages, Environnement de qualité qui se fait ronger progressivement, Devenir une référence en matière environnementale, Remettre en valeur la chance de vivre ici (nature, patrimoine…), Plus de civisme, Gestion de l'eau = épuration, Biodiversité à augmenter, Non aux sapins de Noël non bio.

La CLDR insiste sur les innombrables actions possibles à entreprendre en matière de biodiversité et d'environnement. Elle souhaite que ces matières soient menées en fil rouge, soient inclues à toute réflexion, tout projet, en amont de leur réalisation.

L'objectif consiste à maintenir le cadre environnemental et paysager de qualité, et à augmenter la place de la nature dans les villages..

Effets multiplicateurs attendus :

- Conserver une cohérence au niveau urbanistique
- Préserver les cœurs de village
- Préserver le caractère typique des villages
- Préserver la qualité paysagère
- Renforcer le potentiel « nature » de la commune
- Préserver la qualité paysagère
- Préserver la biodiversité
- Protéger et améliorer le cadre environnemental

Liens avec les autres stratégies communales :

- Plan de cohésion sociale : Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté.
- Plan stratégique transversal (2019-2024) : Garantir une qualité de vie à tous nos habitants, à chaque étape de leur vie.
- Parc naturel d'Ardenne Méridionale : Protéger et valoriser notre territoire au moyen d'une charte paysagère.

Liens avec le développement durable :

Indicateurs d'évaluation :

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Outils gestion urbanistique	Commune	1
Actions en faveur de l'environnement	Commune	Au moins 1 action par an

Principaux projets en lien avec l'objectif

	Intitulé du projet
Lots 0	▪ Réponses aux appels à projet BiodiverCité en 2021, 2022 et 2023 : ○ Plantation d'arbres et haies près de la chapelle de Oizy ○ Gestion des espèces invasives (matériel) ○ Plantation d'arbres fruitiers ○ Achat de livres pour la bibliothèque ○ Aménagements pour verduriser les cimetières ○ Nichoirs à hirondelles ○ Distribution publique de plants lors de la Semaine de l'Arbre chaque année ▪ Projet de bassin d'orage sur le zoning industriel en cours ▪ Projet de coopération des GAL Nov'Ardenne, Ardenne Méridionale et Haute-Sûre Forêt d'Anlier pour la production de sapins de Noël sans pesticides.
Lots 1	▪ M-1.01 : Aménagement du cœur de village de Petit-Fays ▪ M-1.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 1 ▪ M-1.03 : Aménagement des entrées de village ▪ I-1.02 : Dénomination des rues et révision de la numérotation des maisons à Gros-Fays, Cornimont et Six-Planes ▪ I-1.06 : Mise en place d'action en faveur de la biodiversité et de l'eau
Lots 2	▪ M-2.02 : Création et aménagement d'un réseau de voies lentes – Partie 2 ▪ M-2.04 : Aménagement d'un espace convivial près de la chapelle à Six-Planes ▪ M-2.07 : Aménagement de la placette de Baillamont en une zone de convivialité ▪ I-2.02 : Aménagement d'une parcelle forestière laboratoire ▪ I-2.05 : Réalisation d'un schéma de développement communal
Lots 3	▪ M-3.03 : Aménagement de l'espace autour de la maison communale en zone de convivialité à Bièvre ▪ M-3.04 : Réaffectation et rénovation de l'ancien contrôle technique à Bièvre ▪ M-3.05 : Réaffectation et rénovation de l'ancien home à Bièvre ▪ M-3.06 : Réaffectation et rénovation de l'ancienne buvette de foot à Bièvre

4 Tableau général des indicateurs

		Nombres de projets concernés	Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Objectif 1	Créer des conditions favorables pour renforcer les rencontres et les échanges entre les habitants	17	Aménagement (création ou amélioration) d'espaces publics	Administration communale	10 en 10 ans
			Nombre d'évènements ou de manifestations fédérant les habitants de la commune	Administration communale, associations	Au moins 2 par an
Objectif 2	Valoriser les forces vives du territoire	13	Mise en place d'actions pour soutenir et valoriser les associations	Administration communale	4
			Création d'une plateforme d'échanges entre associations	Administration communale, associations	1
			Infrastructures optimisées (bâtiments)	Administration communale	7 en 10 ans
Objectif 3	Ancrer une économie durable par la mise en valeur des ressources du territoire	10	Maraîchers installés sur le territoire	ADL	1
			Points de vente supplémentaires de produits locaux	ADL	1
			Nombre de villages disposant d'au-moins une structure permettant des nuitées simples pour les randonneurs	Office du tourisme	7
			Outils de mise en valeur du patrimoine créé	Office du tourisme	1
Objectif 4	Renforcer l'attractivité du territoire communal	8	Création d'espaces de travail bénéficiant d'un bon débit internet	Administration communale	1
			Aménagement de logement tremplins	Administration communale	3 en 10 ans
Objectif 5	Favoriser la transition environnementale	9	Mise en place d'une commission mobilité	CLDR	1
			Amélioration de la performance énergétique d'infrastructures communales	Administration communale	4 en 10 ans
Objectif 6	Préserver l'identité rurale des villages	14	Outils de gestion urbanistique	Administration communale	1
			Actions en faveur de l'environnement	Administration communale	Au moins 1 action par an